

Edité le : 05/11/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE  
Mme LAETITIA GUILLON

AGENCE GARD LOZERE  
250 AVENUE FLEMING  
30000 NIMES Cedex 9

**Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).**

<b>Identification dossier :</b>	LSE21-185086	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2111-27587-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00150077
<b>N° Analyse :</b>	00151167	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	SAINT ANDRE D'OLERARGUES	<b>Code PSV :</b>	000000553
<b>Localisation exacte :</b>	MAIRIE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 44,1628642000</b>	<b>Y :</b>	4,4852562000
<b>UGE :</b>	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	D1
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR AGENCE DE MONTELMAR CHEMIN DE LA FONDERIE 26216 MONTELMAR CEDEX		
<b>Nom de l'installation :</b>	SAINT ANDRE D'OLERARGUES (VILLAGE)	<b>Type :</b>	UDI
		<b>Code :</b>	000494
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 02/11/2021 à 09h40 Réception au laboratoire le 02/11/2021 à 13h54 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	EAU DE JAVEL		

**Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.**

**Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.**

Date de début d'analyse le 02/11/2021 à 17h27

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Température de l'eau	11D1@	14.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11D1@	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.06	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.06	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	30	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	11D1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Saveur	11D1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative		
Turbidité	11D1@	0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<b>Analyses physicochimiques de base</b>						
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	602	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
<b>Cations</b>						
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2	0.10 #

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

